

Règlement du jeu Team ŠKODA Challenge

Article 1. Société organisatrice

La société VOLKSWAGEN GROUP FRANCE SA, division ŠKODA France, dont le siège est 11 avenue de Boursonne, BP 67, 02601 Villers-Cotterêts Cedex enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro 602 025 538, organise du 20/05/2016 au 10/07/2016, un jeu intitulé : « Team ŠKODA Challenge » (ci-après le « jeu »).

Article 2. Conditions de participation au jeu

La participation au jeu est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Le jeu se déroule du 20/05/2016 au 10/07/2016.

Le jeu est ouvert aux personnes physiques et majeures résidant en France Métropolitaine et au Québec (ci-après désignées « participants »).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.

Sont exclues les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayants droits, les membres du personnel de Volkswagen Group France, les membres du personnel de la société Shiva Communication.

Article 3. Participation au jeu

Pour participer au jeu « Team ŠKODA Challenge », les participants doivent procéder de la manière suivante :

- Se rendre sur le site www.teamskodachallenge.com
- A la première connexion il sera demandé de créer son compte via :
 - Son email
 - Ou son compte Facebook
 - Ou son compte Cycling Heroes (ou Running Heroes)
- Indiquer l'application ou la montre GPS utilisée au quotidien pour pédaler et ainsi connecter son compte à la plateforme.

(La plateforme fonctionne avec RunKeeper, Strava, Nike+, Runtastic, MapMyRun, les montres GPS Garmin, Polar et Fitbit.)

Les données d'entraînement seront alors récupérées, permettant ainsi de comptabiliser les kilomètres parcourus à vélo.

Le principe du jeu est de soutenir un team leader de l'aventure Team ŠKODA Challenge, de rejoindre son équipe et participer à son succès en remportant les challenges définis au

préalable. Le but final étant d'être l'équipe ayant rapporté le plus de kilomètres à son team leader (entre le 20/05 et 10/07/2016).

Attention, il n'est pas possible de changer de team leader pendant l'aventure.

4 challenges seront disponibles en tout entre le 20/05/2016 et le 10/07/2016. Les challenges sont les suivants :

- **Challenge 1** - L'équipe doit parcourir la plus longue distance possible (du 20/05/2016 au 27/05/2016)

- **Challenge 2** - L'équipe doit pédaler le plus longtemps possible (du 30/05/2016 au 10/06/2016)

- **Challenge 3** - L'équipe doit se surpasser sur un maximum de dénivelé (du 13/05/2016 au 24/06/2016)

- **Challenge 4** - L'équipe doit cumuler un maximum de kilomètres jusqu'à l'étape du Tour le 10/07/2016 (du 27/06 au 09/07 - tous les kilomètres depuis le début de la compétition sont pris en compte).

En plus des 4 challenges, tout participant pourra débloquer des badges personnels selon ses performances sur la durée totale de l'aventure afin de participer au tirage au sort associé.

8 badges peuvent être débloqués selon les modalités suivantes :

- **Badge Paris-Roubaix**

À réaliser en 2 jours

Égalez la distance de Paris-Roubaix : 257.5 kilomètres

- **Badge Grimpeur**

À réaliser en 7 jours

Grimpez au moins 2000 mètres de dénivelé positif

- **Badge à Pois**

À réaliser en 7 jours

Pédalez au moins 500 kilomètres et grimpez au moins 2000 mètres de dénivelé positif

- **Badge Tour de France**

À réaliser en 7 jours

Égalez la distance de la plus longue étape du Tour de France cette année : Saumur-Limoges 232 kilomètres

- **Badge Vélotaf 70KM**

À réaliser en 7 jours

Pédalez tous les jours au moins 10 kilomètres

- **Badge Meilleur Grimpeur**

À réaliser en 2 jours

Effectuez au moins 3000 mètres de dénivelé positif

- **Badge Rouleur de l'Étape du Tour**

À réaliser en 2 jours

Égalez la distance de l'Étape du Tour : Megève-Morzine 146 kilomètres

- **Badge Maillot Vert**

À réaliser 7 jours

Pédalez au moins 500 kilomètres

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

En participant au Jeu, et en cochant les cases suivantes :

- « J'accepte de recevoir des informations de la part de WeLoveCycling et de ŠKODA » (cochée automatiquement mais non-obligatoire)
- « J'accepte le Règlement » (obligatoire)

Les internautes autorisent expressément Volkswagen Group France à publier sur la page Facebook ŠKODA France, le compte Twitter ŠKODA France, dans le ŠKODA Mag, sur le site www.skoda.fr, sur le site www.simplementvous.com et sur le site www.welovecycling.com les contributions aux fins de participation au présent jeu, pour une durée de un (1) an.

La participation est limitée à une par personne et par adresse email.

Le règlement peut être demandé par mail à l'adresse suivante : teamskoda@welovecycling.com

Volkswagen Group France se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications utiles quant à l'identité et à la domiciliation des participants et de poursuivre par tout moyen et notamment par la voie judiciaire, toute tentative de tricherie et/ou de détournement du présent règlement.

Article 4. Détermination des gagnants et dotations

La fin du jeu est prévue le 10 juillet 2016, à 23h59. Date et heure françaises de connexion faisant foi.

4.1. Détermination des gagnants

A l'issue du jeu le 10/07/2016, un tirage au sort sera effectué parmi les participants et selon les badges qu'ils auront débloqués pendant l'aventure.

4.2. Dotations

Le tirage au sort sera organisé de la manière suivante :

- 8 badges : 1 place au weekend de sélection TEAM ŠKODA 2017 (limité France Métropolitaine)
- 7 badges : 1 Package étape 15 comprenant une entrée au village départ + 1 journée sur la course à bord d'une voiture du Tour de France + 1 nuit et repas compris (limité France Métropolitaine)
- 6 badges : 3 vélos Lapierre/TEAM ŠKODA (limité France Métropolitaine)
- 5 badges : 3 montres TISSOT
- 4 badges : 5 tenues TEAM ŠKODA (maillot, cuissard et casque)

Un tirage au sort parmi tous les participants, même ceux n'ayant récolté aucun badge, sera effectué et permettra de remporter les dotations suivantes :

- 1 week-end Relais & Chateau en ŠKODA Superb (limité France Métropolitaine)
- 10 maillots verts
- 20 panoplies WeLoveCycling (t-shirt + casquette vélo)

Les 4 challenges permettront au team leader vainqueur de remporter les dotations suivantes :

- Challenge 1 : 1 étude posturale personnalisée
- Challenge 2 : 1 séance de kinésithérapie
- Challenge 3 : 1 coaching personnalisé avec Jérôme Pineau

- Challenge 4 : Package étape 15 comprenant une entrée au village départ + 1 journée sur la course à bord d'une voiture du Tour de France + 1 nuit et repas compris.

Article 5. Remise des dotations

Après vérification du respect des conditions de participation (énoncées dans l'article 2), la Société Organisatrice se mettra en contact avec les gagnants par e-mail.

Chaque gagnant disposera d'un délai de deux semaines pour préciser ses coordonnées par réponse mail à la société organisatrice.

Le défaut de réponse dans le délai précité entraîne la perte du bénéfice de la dotation, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre.

Les suppléants, participants suivants dans l'ordre du tirage au sort du jeu, seront alors contactés à leur tour par jusqu'à ce qu'un gagnant se manifeste. Ces derniers disposeront également chacun d'un délai de deux semaines pour y répondre.

Le défaut de réponse dans le délai précité entraîne la perte du bénéfice du prix, sans que la responsabilité de la société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre. La dotation sera alors perdue et non remise en jeu.

Article 6. Garanties

Tous les participants garantissent ainsi Volkswagen Group France contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la création viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à la participation.

Article 7. Consultation du règlement

Le règlement est déposé à :

La SCP Benichou-Legrain-Berruer huissiers de justice associés, 13/15 Rue des sablons 75116 Paris.

Il est consultable gratuitement via la page du jeu, en cliquant sur le lien « Règlement » figurant en pied de page.

Article 8. Responsabilité et cas de force majeure

Volkswagen Group France se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité. En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, Volkswagen Group France se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du concours, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Volkswagen Group France ne saurait être tenue responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur, tels que toute perte de revenus, de données, de clientèle, tout préjudice financier ou commercial, tout trouble commercial, tout manque à gagner ou tout préjudice immatériel.

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du présent contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur à la partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre partie d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

Article 9. Accès et disponibilité

Volkswagen Group France est soumise à une obligation de moyens envers le participant dans la maintenance du site et s'engage donc à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le déroulement du Concours dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence.

Cependant, en raison de la nature même de l'Internet et des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au déroulement du jeu, Volkswagen Group France ne saurait garantir un fonctionnement des services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Dans tous les cas visés dans le présent article, les dysfonctionnements ou indisponibilités du site concours qui en résulteraient ne pourront être retenues comme périodes au cours desquelles Volkswagen Group France ne remplit pas ses obligations, et aucune indemnité ne sera versée aux participants, quelque soit le préjudice éventuellement subi par celui-ci du fait de ces dysfonctionnements ou indisponibilités.

Article 10. Droits de propriété intellectuelle

Toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, créations graphiques et clips audio ou vidéo, marques, logiciels, figurant sur le site concours sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle, appartiennent à Volkswagen Group France ou à des tiers ayant autorisé Volkswagen Group France à les exploiter.

Volkswagen Group France consent au participant un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur lesdits contenus.

Le participant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de Volkswagen Group France, tout ou partie des contenus visés dans le présent article.

Article 11 Informatique et libertés

Les informations requises sur le site concours telles que l'email, le nom et prénom, l'adresse, la date de naissance et la profession sont collectées et utilisées afin d'exécuter un service conforme à ses attentes, de contacter les participants, d'administrer la plateforme, et de conserver une trace des échanges et transactions.

Ces informations, ainsi que celles saisies dans le profil détaillé, seront utilisées pour la réalisation de statistiques en interne et ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du jeu, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée à Shiva Communication – E. Normand 42 boulevard Jean Jaurès 92110 Clichy.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 12. Litige

Volkswagen Group France tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours. Ces décisions seront sans appel.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 11 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal compétent de Paris.